



Help/conseils à cause du bafouillage de mon autorité parentale

Par **bullemum**, le **02/08/2017** à **22:46**

Bonjour,
Ma fille mineure vient d'avoir son BAC et mon ex-femme et elle ont décidé de l'inscrire dans une école privée (12000€/AN) à 25 min de mon domicile. Elles ont aussi décidé et commencé à payer un logement étudiant à 590€ par mois. Je n'ai pas la garde de ma fille et j'ai alerté dès le départ que je ne pourrais pas payer ces frais et encore plus les frais de logement habitant à 25 minutes de l'école de ma fille, j'ai proposé qu'elle vienne habiter à la maison. Mon ex femme et ma fille n'ont rien écouté. Aujourd'hui elle a saisi le JAF et me réclame une somme que je ne peux pas payer en me mettant devant le fait accompli. J'ai 3 filles avec mon ex femme et une enfant avec ma nouvelle compagne. Je n'aurais pas les moyens de payer un avocat pour me défendre mais je veux avoir les mots justes qui vont me garantir que mon ex ne l'emportera pas car elle a dépassé les limites en m'imposant des dépenses que je n'ai jamais validées. Par écrit j'ai proposé de payer un peu plus que la pension alimentaire actuelle, mais pas la somme totale qu'elle me réclame. Petite info mon ex a de quoi financer la scolarité et le reste, mais son unique intention depuis notre séparation il y a 12 ans et de me pourrir la vie. Pouvez-vous m'aider svp, ce dernier point n'est que le sommet de l'iceberg que je vis à cause d'elle alors que dès le départ, j'ai tout fait pour elle et mes filles. D'avance un immense merci pour tous vos conseils.

Par **jodelariege**, le **03/08/2017** à **12:29**

bonjour
vous pouvez exposer votre situation et vos arguments devant le JAF vous aussi; le JAF va vous entendre tous les deux et ce n'est pas le premier qui saisit le JAF qui obtient obligatoirement satisfaction...
devant le JAF soyez bref et concis : préparez avant par écrit

vos arguments et divers documents concernant vos finances et votre proposition d'héberger votre fille ou de chercher une formation publique ,moins chère ne parlez pas de vos rancœurs passées et actuelles (elle m'a fait ça elle me dit cela ...cela n'intéresse pas le JAF et cela doit même l'agacer d'entendre les jérémiades des ex couples à longueur de journée...);basez tout sur la demande de votre ex femme et de votre fille et de ce que vous proposez actuellement pour l'aider en fonction de vos moyens.ne vous énervez pas dans le bureau du Jaf et revenez constamment sur l'affaire du jour en question:ne digressez pas

Par **bullemum**, le **04/08/2017 à 19:32**

merci pour ces conseils. je vais préparer cela.

Par **jodelariege**, le **04/08/2017 à 20:07**

avec plaisir